François Asselin (CGPME): «Le Compte personnel d'activité, une carte bancaire qui, au distributeur, ne donnera rien»

Fanny Guinochet , Journaliste
09 Novembre 2015 à 17h48

Pour le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, «le compte personnel d'activité est un beau chantier, mais il faudra dix ans pour qu'il fonctionne»

François Asselin
© Sipa Press

Alors que les partenaires sociaux se retrouvent ce mardi 10 novembre pour établir leur agenda social, le président de la CGPME François Asselin revient sur les grands dossiers du moment : la loi Travail dont Myriam El Khomri a présenté les grandes orientations la semaine dernière, le lancement de la négociation sur le compte personnel d'activité (CPA), qui doit, selon la demande du gouvernement, se terminer d'ici la fin de l'année, le climat des affaires, les chefs d'entreprise et la politique.

Que pensez-vous des orientations de la loi Travail présentées par la ministre du Travail la semaine dernière ?

Notre première réaction est que ce que l'on a présenté comme une révolution n'en est pas une. Ou qu'il faudra attendre deux ans pour s'en rendre compte. Pour nous, c'est surtout une réaffirmation du rôle des branches professionnelles, de la prédominance de l'accord majoritaire. C'est un cadeau aux grands entreprises qui ont les moyens de faire ce genre d'accords. Pour les PME, il ne se passera rien. Quant aux salariés mandatés [en l'absence de délégués du personnel] , j'ai le souvenir des années 2000 au moment des 35 heures... Et je me souviens que peu de PME avaient fait appel à ce dispositif. Ou que ceux qui l'ont fait s'en sont mordus les doigts, car ils s'étaient retrouvés à devoir négocier sur beaucoup d'autres sujets que les 35 heures. A l'arrivée, nous trouvons que nous avons déjà donné. Que l'on nous ressorte les vieilles recettes et que c'est ringard… Bref, on est loin d'une vraie révolution. Le côté positif, c'est que l'actuel gouvernement aurait pu ne rien faire. Or il pose les bases d'une réécriture plus réaliste du Code du travail. Cela va dans le bon sens. Mais tout dépendra bien sûr de la façon dont le Code sera réécrit.

Le gouvernement a prévu de commencer la réécriture du Code par le volet sur le temps de travail. Qu'en pensez-vous ?

Il s'agit de fait d'une des principales préoccupations des chefs d'entreprise. La réglementation doit mieux coller à l'organisation du travail. On peut regretter que le gouvernement ne touche pas aux 35 heures, mais il y a quand même tout le reste : le temps partiel, le forfait jours, les repos compensateurs… C'est quand même 125 pages du Code du travail ! Il y a là une vraie opportunité de retrouver un espace de liberté. En espérant que la réécriture n'impliquera pas l'introduction de nouvelles contraintes. On nous parle de l'impact du numérique sur l'organisation du travail, c'est bien, mais attention ! Je veux bien que l'on parle du droit et du devoir de déconnexion, car je suis moi-même une victime de l'hyper-connection, mais il faut être vigilant, car il ne faudrait pas que le fait de rester connecté se transforme en une astreinte qu'il faille rémunérer. Pour les TPE, ce serait dramatique. Tout ça est pétri de bonnes intentions. Mais nous avons en mémoire le compte pénibilité, dont le règlement n'est pas terminé...

En même temps, le gouvernement prend soin des TPE-PME...

Les TPE-PME, le gouvernement en a plein la bouche, mais il ne les connaît pas. Il parle de renforcer la branche professionnelle pour qu'il y ait des signatures d'accords. Mais en même temps, en parlant de mandatement pour les accords majoritaires, il râte l'objectif. Tout ça est très politique : tout le monde s'aperçoit que 85% des Français trouvent la PME sympa, et mieux que l'on trouve son patron sympa… Si on veut vraiment rendre service aux TPE-PME, il faut mieux sécuriser la rupture du contrat de travail, en la rendant moins douloureuse, et plus rapide. Il faudrait aussi annihiler les effets de seuils : la loi Rebsamen votée cet été a introduit des mesures de bon sens, mais cela ne change rien.

Le projet de loi ne doit-il pas proposer un contrat type pour les TPE ?

Cela ne changera rien. Aujourd'hui, c'est toujours la forme qui prime sur le fond : le chef d'entreprise se fait redresser par les prud'hommes s'il a mal rédigé le contrat. Si on laisse les mêmes rigidités que le CDI, et le même environnement juridique, ça n'a pas de sens. En plus, le contrat type annoncé existe déjà. Je crains qu'en réalité, il ne se passe pas grand chose pour les chefs d'entreprise de PME et TPE, qui ont besoin de sécurité juridique et opérationnelle.

Au final, vous êtes déçus ?

Non, car je n'avais pas d'attentes démesurées. Je constate surtout que ce projet de loi se veut rassurant. Quand on est syndicaliste, on est rassuré car le gouvernement ne touche ni au smic, ni aux 35 heures, ni aux contrats de travail. Quand on est chef d'entreprise, on peut se dire «tiens, ils font attention aux TPE-PME et ils vont ouvrir de petits espaces de liberté pour négocier le temps de travail…» Mais dans le même temps, le même syndicaliste peut se dire qu'«en réalité, s'il y a un accord majoritaire, on pourra déroger aux 35 heures». Et le même chef d'entreprise peut se dire : «On nous annonce des espaces de souplesse, mais à condition d'avoir des accords majoritaires, ce qui est très difficile à obtenir, et donc je ne le ferai jamais»… Tout le monde peut avoir raison ou tort. On ne sait pas. La seule vérité viendra du Parlement.

Ce projet de loi définira aussi le CPA, le compte personnel d'activité. Qu'en pensez-vous ?

L'idée est intéressante, car même quand on est à son compte, ou travailleur indépendant, on ne sait pas où on en est des droits acquis à la retraite, à la formation, etc. Mais il faut être honnête et pragmatique : le CPA va être rempli par un compte personnel de formation qui ne fonctionne pas, par des droits au chômage qui vont évoluer avec la prochaine convention d'assurance... Je crains que l'on donne une carte bancaire à chaque actif mais qu'au distributeur, rien ne sorte. Ce qui serait dramatique. Le CPA est un beau chantier, mais il faudra dix ans pour qu'il fonctionne. Et je mets en garde sur la tentation d'aller trop vite, on fera le RSI de l'actif !

TPE et PME profitent-elles de la reprise ?

Elles retrouvent du dynamisme, les carnets de commandes se remplissent, mais davantage grâce à des raisons exogènes (prix du pétrole, etc.) que par de vraies réformes structurelles. Certes, le crédit impôt compétitivité emploi aide ceux qui ont un fort taux de main-d'œuvre ; il a permis à des entreprises de ne pas sombrer. Mais les entrepreneurs restent inquiets. Beaucoup nous demandent ce qu'il va se passer après le CICE. Malgré l'environnement global qui s'améliore, les petites entreprises ont une trésorerie très fragile, après avoir été secouées par des années de disette. Enfin, le secteur du BTP continue de trinquer. Même si l'activité repart légèrement avec les ventes de maisons individuelles, il y a encore beaucoup de retard, et d'inquiétudes.

On parle beaucoup en ce moment du climat social dans les grandes entreprises. Et dans **les plus petites ?**

Au niveau des TPE-PME, salariés et chefs d'entreprise ont le sentiment d'être dans le même bateau. Les salaires ont peu évolué, les employés du secteur marchand font des efforts avec leur patron pour garder les emplois. Mais, en revanche, ils ont un fort sentiment d'iniquité, notamment vis-à-vis du secteur public. Pour sauver leur retraite complémentaire, des efforts leur sont demandés, alors que pour les fonctionnaires, les reformes structurelles sont sans cesse repoussées.

Craignez-vous la montée du FN, notamment au sein de vos adhérents ?

Le programme du FN n'est pas compatible avec l'activité économique ; la fermeture des frontières ruinerait une partie du business ; repasser la retraite à 60 ans serait dramatique pour les finances publiques. Les entrepreneurs français sont comme le reste de la population, ils sont

inquiets face à l'avenir. Ils veulent des politiques courageux, qui fassent de vraies réformes plutôt que de créer des lois qui ne soutiennent pas notre économie.

Que pensez-vous d'une ministre du Travail qui ne sait pas combien de fois un CDD peut être renouvelé ? Appelez-vous, comme certains cercles patronaux ,à sa démission ?

Non, chacun peut se faire piéger, et moi le premier par une question face un journaliste rompu à ce genre d'exercice. Néanmoins, reconnaissons que la question était d'une telle simplicité que la non réponse nous a laissé plus que circonspects. Sur quels critères recrute-t-on un ou une Ministre ? Je sais répondre pour une entreprise…

Le gouvernement vous a donné jusqu'au 15 novembre pour vous mettre d'accord avec les autres organisations patronales sur l'épineux dossier de la représentativité patronale. Pensez-vous trouver un accord, notamment avec le Medef ?

Quelle surprise après la publication du décret le 10 juin de voir le gouvernement, appuyé par le Medef, essayer désespérément de changer les règles du jeu pourtant actées par chacune des parties. Bref... Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, j'ai décidé d'ouvrir le dialogue. La discussion existe et est fluide. Le sujet est très complexe et mon seul but est de préserver à travers cette négociation l'intérêt des TPE/PME et de leurs dirigeants. Si au 15 novembre, le principe d'un accord se fait jour, il restera du temps pour transformer cela en une règle claire et transparente. Si après l'échéance aucun accord n'est envisageable, nous allons rentrer dans une période compliquée qui est à des années-lumière de ce que peuvent attendre les entrepreneurs de France. Je peux simplement vous dire que, que ce soit pour la réforme catastrophique de la formation professionnelle, la mise en place des commissions paritaires, la lutte contre la fraude au détachement ou encore la suppression de la fiche pénibilité, nous aurions parfois aimé ne pas être seuls. Et les entrepreneurs aussi. C'est pour eux que je me bats.

- François Asselin
- CGPME
- CPA

Entrepreneur réaliste

François Asselin est entrepreneur du bâtiment, président d'Asselin SAS, entreprise de 140 salariés, spécialisée en charpente, menuiserie, ébénisterie, ferronnerie d'art, depuis 1993. Elu en janvier président de la CGPME, ce quinquagénaire bénéficie d'une légitimité reconnue dans ses rangs mais aussi auprès de ses interlocuteurs syndicaux et gouvernementaux.